Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le 30/10/2026
ID : 095-219504800-20261029-DM202677-AR

MAIRIE DE PARMAIN
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE
CANTON DE L'ISLE-ADAM

MAIRIE DE PARMAIN 95620
TEL. 01 34 08 95 80 - FAX 01 34 08 95 88

DÉCISION DU MAIRE

N° 2026/77

PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT POUR UNE PRESTATION MUSICALE À L'OCCASION DE LA SOIRÉE ANNÉES 80 DU SAMEDI 21 NOVEMBRE 2026 AVEC L'ASSOCIATION SPIRIT

Le Maire de la Commune de PARMAIN,
VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°2026/45 du 25 juin 2026 relative aux délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
CONSIDÉRANT le souhait de la collectivité d'organiser une soirée années 80,
CONSIDÉRANT la proposition de l'association Spirit pour une prestation musicale le samedi 21 novembre 2026,

D É C I D E

ARTICLE 1 - De signer un contrat pour une prestation musicale (4 musiciens et une chanteuse) pour une soirée années 80 avec l'association Spirit représentée par M. Eric Vedrenne, dont le siège social se situe 6 clos de Chars – 95520 Osny.

ARTICLE 2 - Que le forfait animation s'élève à 1 000 € TTC correspondant à prestation musicale de la soirée du samedi 21 novembre 2026.

ARTICLE 3 - Monsieur le Maire et les services municipaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera inscrite au registre des décisions et fera l'objet des mesures de publicité et, le cas échéant, de notification prévue par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 - Le présent acte peut être contesté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, et de sa transmission au Préfet, en adressant un recours administratif préalable à son auteur et/ou un recours hiérarchique au Préfet du Val d'Oise à Cergy. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Il peut également être contesté simultanément au recours administratif ou dans un délai de 2 mois à compter la décision implicite de rejet par une requête au Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise ou sur la plateforme « Télérecours Citoyen » : www.telerecours.fr. La requête en annulation introduite devant le Tribunal peut être assortie d'une demande de suspension de l'exécution du présent acte.

Fait à PARMAIN, le 29 octobre 2026

Loïc TAILLANTER

Maire de PARMAIN
Vice-Président de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le 30/10/2026
ID : 095-219504800-20261029-DM202677-AR

RNA : W783003607



Spirit

★★★

Groupe de variété

DANCE MUSIC & DISCO

Facebook : Spirit Music

DEVIS DU
24 juillet 2026

ÉVÉNEMENT

Date : 21 novembre 2026

Lieu : Salle Jean Sarment – Parmain

Prestation : Animation musicale live – Disco Années 80

LA PRESTATION

Le groupe **Spirit Music**, composé de 4 musiciens et 1 chanteuse, assurera une prestation musicale live spécialement adaptée à une soirée dansante sur le thème Disco Années 80.

Durée de la prestation : 2 h 30 de musique live

LA FORMATION

- 4 musiciens
- 1 chanteuse

PRESTATIONS COMPRISES

- ✓ Prestation musicale live de 2 h 30
- ✓ Les 4 musiciens et la chanteuse
- ✓ Transport du groupe
- ✓ Transport du matériel musical nécessaire aux artistes
- ✓ Montage et installation du matériel du groupe
- ✓ Réglages et préparation avant la prestation
- ✓ Démontage et rangement du matériel après la prestation

SONORISATION

La sonorisation de la salle est fournie et mise à disposition par la Ville de Parmain.
Elle n'est donc pas comprise dans le présent devis.

CONDITIONS FINANCIÈRES

DÉSIGNATION	MONTANT
Prestation musicale live – 2 h 30	1 000 €
Transport du groupe	Inclus
Montage et démontage	Inclus
TOTAL DU DEVIS	**1 000 €**

MONTANT TOTAL :
1 000 €

ACCUEIL DES ARTISTES

L'organisateur prévoit pour les 5 membres du groupe **Spirit Music** :

- Un repas pour chaque membre du groupe.
- Des boissons non alcoolisées fournies à discrétion durant toute la durée de la présence du groupe et de la prestation.
- De l'eau à disposition des artistes.

La restauration et les boissons sont à la charge de l'organisateur et ne sont pas comprises dans le montant du devis.

ORGANISATION TECHNIQUE

La Ville de Parmain assure la mise à disposition de la sonorisation nécessaire à la prestation.

Spirit Music assure de son côté :

TRANSPORT → MONTAGE → RÉGLAGES → PRESTATION → DÉMONTAGE

Les modalités techniques d'installation et de raccordement seront définies avec les responsables de la salle en amont de l'événement.

PRESTATAIRE

Spirit Music
Groupe de variété – Dance Music & Disco
Facebook : Spirit Music
Contact : 06.81.05.84.67
Email : vedrenneeric@orange.fr
RNA : W783003607

CLIENT / ORGANISATEUR

Nom / Structure :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone :
Email :

BON POUR ACCORD

Date :
Signature et cachet :

Association régit par la loi du 1er juillet 1901

Soirée années 80. 21 novembre 2026.
Fet C.
02 93 - 6232

Bon pour accord,
Naïma NAIT-SEGHIR